

LIGUE OUEST

994/05/IA

Agrément n°04 355 123
du ministère de la Jeunesse et des
Sports
N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

NOTE D'ORGANISATION CHAMPIONNAT de VOLLEY-BALL de la LIGUE OUEST

1^{er} tournoi

Vendredi 7 décembre 2018

VANNES (Morbihan)

ANNEXE 1 : Plan d'accès

1. GÉNÉRALITÉS

La première journée du championnat de volley-ball de la ligue Ouest de la FCD se déroulera le vendredi 7 décembre 2018 à Vannes (56).

2. ORGANISATION TECHNIQUE

a) **Club Organisateur** : CSC 3^e RIMa Vannes

Responsable : TEINAURI Samuel (Tél. : 06 32 26 64 58)

b) **Conseiller technique « volley-ball »** :

Samuel TEINAURI (06 32 26 64 58 ; samuel.teinauri@intradef.gouv.fr ou ponoz@hotmail.fr)

c) **Règlement particulier** :

Les rencontres se disputeront conformément aux règles de la Fédération Française de volley-ball.

d) **Formule** :

La formule du tournoi sera la suivante :

Match 10h00 → CSC 3^e RIMa - CSL 11^e RAMa.

e) **Participation** :

2 clubs de la ligue se sont inscrits au championnat de volley-ball.

- CSC 3^e RIMa de Vannes

- CSL 11^e RAMa Saint-Aubin-du-Cormier

Les équipes « mixtes » sont autorisées.

ATTENTION, POUR PARTICIPER, CHAQUE JOUEUR ou JOUEUSE DEVRA ÊTRE EN POSSESSION DE LA LICENCE FCD saison 2018/2019.

Un contrôle sera fait avant le début du tournoi, si un joueur ne peut présenter sa licence, il ne pourra pas jouer.

Dans le cas d'une équipe à 6 joueurs où une personne ne peut participer faute de licence, l'équipe sera déclarée incomplète et forfait.

f) Arbitrage :

Il sera demandé aux clubs de désigner **des arbitres** et ainsi de participer au bon déroulement de l'épreuve.

g) Récompense :

Une coupe sera attribuée à l'équipe vainqueur du tournoi.

h) Classement final du championnat de ligue :

Le classement se fait sur 2 tournois par l'addition des places.

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

a) Accueil :

À partir de 9h30 au poste d'accueil et de filtrage.

Adresse du 3^e RIMa :

Rue Wolfgang Amadeus Mozart

56000 VANNES

Tél : 02 97 68 51 38

b) Transport :

À la charge des clubs.

c) Restauration :

Chaque club assurera sa restauration.

d) Pot de clôture :

Il se déroulera à l'issue de la compétition.

e) Santé :

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD appendice 4 et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais au plus identiques à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique. En cas d'incident, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU).

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

a) Licences et documents :

Chaque joueur devra être en possession de sa licence FCD 2018-2019. L'aptitude médicale est du ressort de chaque participant et également sous la responsabilité du club qui a engagé ses adhérents à cette compétition.

b) Engagements :

Droits d'inscription : 5,00 € par compétiteurs licenciés FCD. Une facture sera adressée au club à l'issue de la compétition.

Procédure d'inscription : Les engagements se feront exclusivement via l'application SYGEMA avant le **samedi 1^{er} décembre 2018** terme de rigueur.

c) Financement :

Les frais d'organisation seront pris en charge par la ligue Ouest.

Le club organisateur fera parvenir au secrétariat de la ligue Ouest les différentes factures pour paiement ou remboursement. **Elles devront être établies au nom de la ligue Ouest FCD.**

d) Assurances :

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur le registre de sorties des véhicules du club).

e) Bilan activités et compte-rendu :

A l'issue de la compétition, le CTS de la ligue adresse aux différents destinataires la fiche bilan activités. Le représentant de la ligue adresse un compte rendu succinct sur le déroulement de la compétition à Patrick BUSSARD (mail : bussard.patrick@wanadoo.fr).

f) Droit d'image :

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la rencontre de volley-ball et sur lesquelles il pourrait apparaître, à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la charte du développement durable de la FCD, l'objectif est de développer les « bonnes pratiques » d'où l'obligation de :

- favoriser l'utilisation des transports collectifs et les modes de déplacement ou le covoiturage ;
- lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- nettoyer et rendre propres les sites en organisant la collecte des déchets ;
- promouvoir une gestion moderne et nouvelle des déchets produits.

Gérard HAUSE

Vice-président de la ligue Ouest

En charge du pôle activités

Destinataires (par courriel) :

- Président de la ligue Ouest
- Trésorier général de la ligue Ouest
- Présidents des clubs CSL 11^e RAMa - CSC 3^e RIMa VANNES
- Conseiller Technique Sportif volley-ball de la ligue Ouest

ANNEXE 1

Plan d'accès

Rue Wolfgang Amadeus Mozart

56000 VANNES

Tél : 02 97 68 51 38

